

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- les achats des médicaments à l'étranger en cas d'absence des vignettes ou codes-barres une facture du pharmacien est exigée en plus de l'ordonnance du médecin prescripteur

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée une fois par an.

Adresses Mails utiles

- | | |
|---|-----------------------|
| <input type="checkbox"/> Réclamation | : contact@mupras.com |
| <input type="checkbox"/> Prise en charge | : pec@mupras.com |
| <input type="checkbox"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

19761

M23- N° 0039804

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5018

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Mr. SAROUTI Hassau

Date de naissance :

09/01/1957

Adresse :

Bo. 89 N°45 Desb. ettaouine Hay Hassau Casab

Tél. 06.62.25.0299

Total des frais engagés :

3695

Dhs

Cadre réservé au Médecin

DR EL ALAOUI Bahija
OPHTHALMOLOGUE
105, Bd. Afghanistan
Hay Hassani Casablanca
Tél : 0522 93 32 66

Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique :

ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 05/03/2024

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
18.01. 2024	C2		300,00	

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

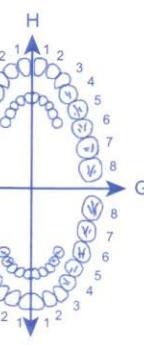
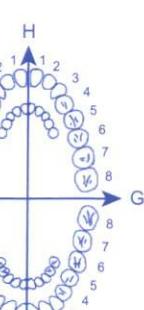
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
CHIRURGIE 11751 RUE Chenier - 0522 27 72 00 27388 4405431 00 250165000060	08/01/2014					3250,-04

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000	D 00000000 35533411	B 00000000 11433553
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Date du devis
				Date de l'exécution

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. El Alaoui Ben Hachem Bahija

Lauréate de la Faculté de Médecine
de Montpellier (France)
Maladie et Chirurgie des yeux - Angiographie
Laser - OCT - Strabisme - Lentilles de Contact

Medecin agréé :
Permis de conduire



الدكتورة العلوى بن هاشم بهيجة

خريجة كلية الطب بمونبليي (فرنسا)
اختصاصية في أمراض وجراحة العيون
أشعة لازير
طبية معتمدة :
رخصة الممارسة

Casablanca, le:

الدار البيضاء، المغرب

Dr. El Alaoui Ben Hachem Bahija

COMPTOIR D'OPTIQUE
CHRISTIAN DEFORGES
21, Rue Chenier - Casablanca
Tél. : 0522 27 72 89 - Pat. : 33105480
R.C. : 273868 - I.F. 41405431
I.P.E. : 001795155000065

Reb Ley
Amal

en : $(g^0 - 1) + 1$

en : $(g^0 - 0,75) + 1$

RP: 66
VL

Dr. El Alaoui Ben Hachem Bahija
OPTOMETRIST
105, Bd. Hassan II, Casablanca
Tél : 0522 93 39 66

.....

105, Bd. Hassan II, Casablanca
Dr. El Alaoui Ben Hachem Bahija
OPTOMETRIST
Tél : 0522 93 39 66
E-mail: ibhaaj@hotmail.com

Agreement

Market : Whe el

145,00

ZENITH Pharma
PPC : 145,00 DH

DR ALAOUI Beldjia
DRAITA MLOUDE
Hay El 0521 93 32 66
Hassan Casablanca
105, Bld. Administratif

COMPTOIR D'OPTIQUE

Opticien agréé
21. Rue CHENIER
CASABLANCA
Tél : 05 22 27 72 89

Casablanca, le : 08/02/2024
M : SAROUTI HASSAN

FACTURE N° 007616

Ordonnance de Mr, le Docteur

EL ALAOUI BHIFIJA

Correspondants à la
prescription

O D = +31

O G = +31

V L .	O D :	90	axe	-1	cyl	+1	sph
	O G :	90	axe	-0	75	cyl	+1
V P .	O D :		axe		cyl		sph
	O G :		axe		cyl		sph
ADDITION :							+250

FOURNITURES :

Montures :

Verres :

15 lunettes optiques monture syncl

T.V.A. 20 % soit . 54,67

H.T. 2708,33

TOTAL
(TTC)

3280,- DHS

Arrêté la présente facture à la somme de :

Travis COMPTOIR D'OPTIQUE
CHRISTIAN DEFORGES
rue Chenier Casablanca
Tél. : 0522 27 72 89 Pat. : 33105480
R.C. : 273868 - I.F. 41405431
I.C.E. : 001750165000065

R.C. N° : 273868 - Patente N° : 33105480 - I.F. N° : 41405431

Code INPE N°: 095014973 - I.C.E. N°: 001750165000065